



Société de sauvetage du Vully

Traversée du lac de Morat

Informations générales

La société de sauvetage du Vully organise sa 46^{ème} traversée du lac. Une traversée du lac à la nage comporte toujours des risques et nous vous prions de prendre connaissance du règlement et des mesures de sécurité, avant de vous inscrire.

Date

18 juillet 2026

Date de réserve

19 juillet 2026

Parcours



Le parcours de 3,0 km relie la plage communale de Meyriez et la plage communale de Môtier. Le parcours est balisé par cinq bouées orange, avec une porte de passage obligatoire au milieu du lac. Sur le dernier tronçon, le clocher de l'église de Môtier vous servira de repère.



Société de sauvetage du Vully

Traversée du lac de Morat

Demi-traversée

Il est possible de faire la demi-traversée. Pour des raisons logistiques, le nombre de participants est limité à 18. Les frais d'inscription sont identiques.

Horaire

07:30 ouverture du bureau de course
09:00 dernier délai pour confirmation d'inscription
09:15 fermeture du bureau de course
09:40 briefing
10:00 départ

Catégories

- Femmes > 16 ans
- Hommes > 16 ans

Toute personne mineure doit se présenter aux inscriptions le jour de la traversée accompagnée de leur représentant légal afin de valider leur inscription et signer une décharge. Les personnes en dessous de 16 ans ne sont pas autorisées à prendre le départ.

Exception : Les personnes entre 16 et 14 ans inscrites dans un club de natation. Afin de valider leur inscription, elles devront fournir une attestation signée du club de natation et se présenter accompagnées de leur représentant légal. Aucune exception ne sera faite.

Le nombre de participants maximum est de 350.

Effets personnels

Au départ, vous pouvez déposer vos effets personnels dans le bus qui se trouve sur le parking. A l'arrivée, le bus sera stationné non loin de la plage de Môtier. La société décline toutes responsabilités en cas de vol ou de perte.

Frais d'inscription

MSO Sàrl s'occupe de gérer les inscriptions et l'encaissement.

L'inscription est définitive une fois le paiement reçu. En cas d'annulation de la traversée, les frais d'inscription ne sont pas remboursés.



Société de sauvetage du Vully

Traversée du lac de Morat

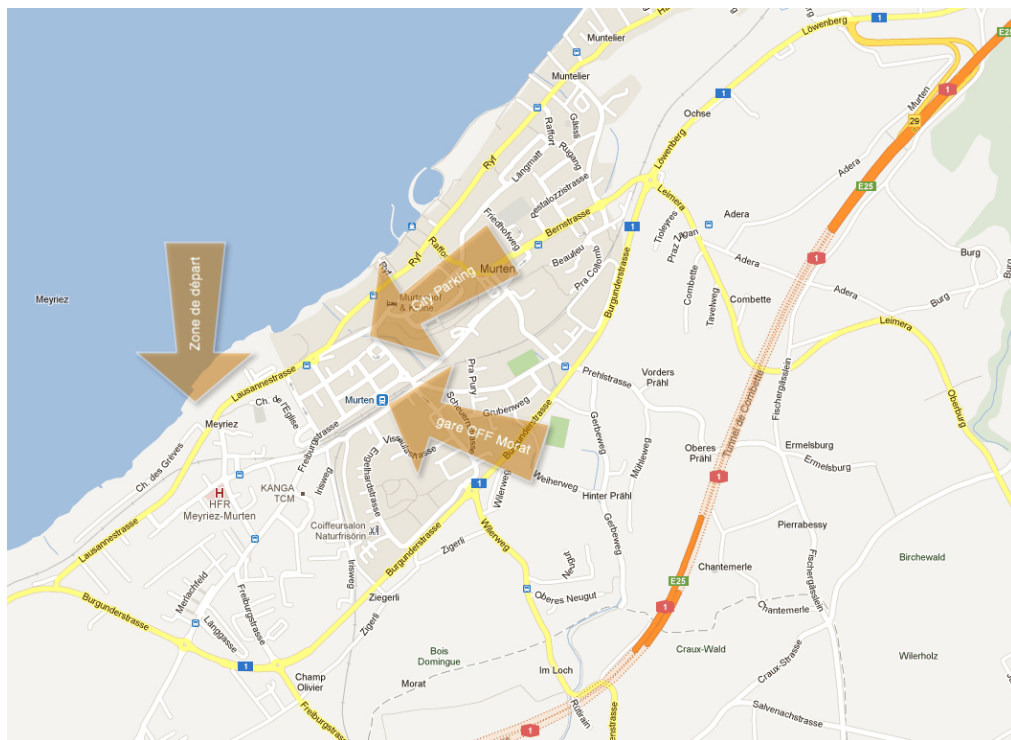
Délai d'inscription

Il est uniquement possible de s'inscrire via internet. Les inscriptions sont possibles jusqu'au 11.07.2026 (ou jusqu'à épuisement des dossards).

Informations tenue ou annulation de la traversée

Les informations seront disponibles sur notre site internet.

Zone de départ - Meyriez



La zone de départ se situe à la plage communale de Meyriez, entre la piscine de Morat et l'hôtel "Le Vieux Manoir".

Nous conseillons vivement d'utiliser les transports publics. La gare CFF de Morat se situe à 10 minutes de la zone de départ.

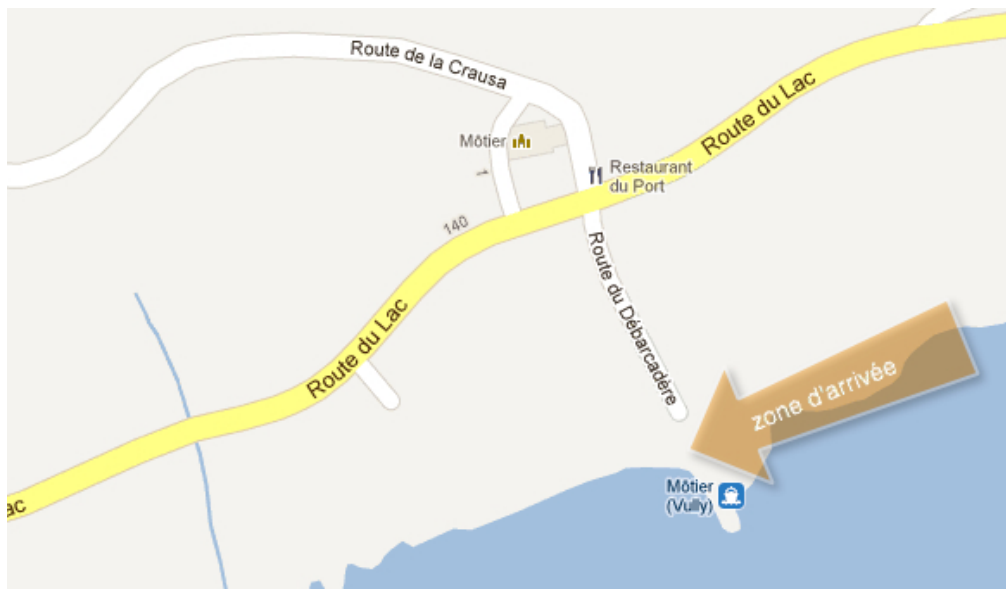
Si vous venez tout de même en voiture, veuillez utiliser le "City Parking" à Morat qui se trouve à 10 minutes de marche de la zone de départ. Le parking de la piscine de Morat sera fermé.



Société de sauvetage du Vully

Traversée du lac de Morat

Zone d'arrivée – Môtier



La zone d'arrivée se situe à la plage communale de Môtier. Le restaurant du Port et l'église sont d'excellents points de repère.

Les possibilités de parking proches sont limitées. Il se peut que vous deviez parquer votre véhicule assez loin de la zone d'arrivée.

A l'arrivée vous trouverez, comme d'habitude, une cantine avec boissons et subsistance. Nous nous réjouissons de vous accueillir à Môtier et vous souhaitons une bonne traversée !

Retour à Meyriez ou Morat

Comme indiqué plus haut, nous conseillons l'utilisation des transports publics. Pour le retour deux solutions :

- Le service régulier de navigation qui opère entre Môtier et Morat (vous référez aux horaires en ligne)
- Les TPF (bus et train via Sugiez) au départ de Môtier, village (vous référez aux horaires en ligne)

Comme dernière solution, le bateau de la société fera quelques navettes entre Môtier et Meyriez. Le premier départ se fera aux environs de 14h00.

La Société de sauvetage du Vully